



Rehausser
la confiance,
protéger l'intérêt
public

RAPPORT ANNUEL 2024



Table des matières

Message du président du conseil d'administration	4
Message du président et chef de la direction, registraire	5
À propos du Collège	6
L'année 2024 en chiffres	8
Faits saillants	12
○ Lutte contre les praticiens non autorisés au moyen de la sensibilisation du public	13
○ Consolidation des relations avec les parties prenantes	14
○ Symposium de recherche : promouvoir le leadership éclairé et la collaboration	14
○ Adoption des normes de pratique professionnelle	15
○ Contribution des mentors pour façonner l'avenir de la profession	16
○ Nouveau guide pour l'élaboration des contrats de services	17
○ Formation professionnelle continue : un processus simplifié	17
○ Lancement du Portail du Collège	18
Conduite professionnelle	19
Objectifs du Plan stratégique accomplis en 2024	20
Gouvernance	22
○ Conseil d'administration	23
○ Comités	28
○ Équipe dirigeante	31
États financiers	32

Message du président du conseil d'administration

L'année 2024 marque le premier anniversaire de notre Plan stratégique 2023-2026 qui sert de feuille de route encadrant les futurs travaux du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Collège). Le Plan stratégique a été élaboré en collaboration avec des parties prenantes, à l'issue d'un processus de planification réfléchi et participatif.

Le conseil d'administration (CA) du Collège a suivi de près et contribué à encadrer les progrès réalisés dans l'atteinte de chacun de ses quatre objectifs stratégiques : rehausser les normes professionnelles et la conformité, lutter contre les praticiens non autorisés (PNA), améliorer les communications avec les parties prenantes et renforcer la durabilité du Collège en consolidant sa capacité organisationnelle. Le CA communique de façon régulière avec l'équipe dirigeante du Collège pour lui fournir de la rétroaction et des directives continues.

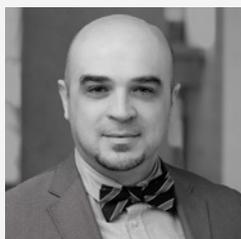
Je suis très fier d'affirmer que nous avons pris des mesures importantes en ce qui concerne chacun de ces quatre objectifs au cours de la dernière année. Ce faisant, le Collège fait progresser sa vision, c'est-à-dire que chaque personne cherchant à obtenir des conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne peut effectuer un choix éclairé et avoir accès à un titulaire de permis du Collège offrant des services professionnels en tout temps.

En lisant les pages du présent Rapport annuel, vous en apprendrez davantage sur les objectifs de notre Plan stratégique que nous avons accomplis.

J'aimerais particulièrement souligner deux jalons atteints dans le cadre des efforts déployés par le Collège pour lutter contre la fraude à l'immigration. Premièrement, le Collège a pris des mesures sans précédent alors qu'il a fait fermer près de 2246 sites Web et pages de médias sociaux exploités par des PNA. Cette réalisation est le fruit d'innombrables heures consacrées aux enquêtes et à la collaboration avec des titulaires de permis, parties prenantes et membres du public.

Deuxièmement, le Collège a lancé une campagne multilingue en mars dans le cadre du Mois de la prévention de la fraude, campagne qui s'est déroulée sur les médias sociaux à l'échelle nationale et internationale. Cette dernière a donné lieu à des consultations mensuelles records du Registre public au cours de la dernière année et à la croissance exponentielle du nombre d'abonnés aux comptes de médias sociaux du Collège. En conséquence, le Collège a accru et développé sa capacité à communiquer avec les nouveaux arrivants potentiels qui ont besoin d'information sur la façon de se protéger contre la fraude à l'immigration.

Je souhaite remercier le personnel, l'équipe dirigeante et le CA du Collège pour les efforts incroyables qu'ils ont déployés au cours de la dernière année. En collaboration avec nos titulaires de permis, nous continuerons de faire respecter les normes les plus élevées en matière de professionnalisme et d'intégrité tout en servant l'intérêt public et en faisant progresser la profession.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stan Belevici'.

Stan Belevici, LL. L., LL. M., J.D., CRIC-CISR
Président du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction, registraire

Le Collège a travaillé avec ardeur pour bâtir la confiance, aussi bien en tant qu'organisme de réglementation qu'au nom de la profession. En 2024, nous avons pris des mesures réfléchies et vigoureuses afin de poursuivre nos objectifs stratégiques. Freiner l'augmentation du nombre de PNA demeure une priorité majeure. Non seulement les PNA portent atteinte à la réputation de notre profession, mais ils exploitent aussi de nouveaux arrivants potentiels cherchant à se bâtir une nouvelle vie au Canada.

Nous avons eu de nombreux échanges avec les principales parties prenantes, dont Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), les gouvernements provinciaux, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) dans le but de les renseigner sur la prévention de la fraude ainsi que sur le rôle du Collège et des titulaires de permis. Nous avons mené une campagne marquante de sensibilisation du public, qui visait à joindre les gens habitant dans les principaux pays sources d'immigration au Canada.

Le Collège a également renforcé les normes professionnelles, la conformité et les compétences requises en vue de répondre aux besoins en constante évolution de la profession. Dans le cadre de notre Programme de gestion de la qualité, nous avons élaboré des politiques sur l'agrément, la recherche, la conduite des titulaires de permis et le mentorat. Nous attendons avec impatience la mise en œuvre des nouveaux règlements découlant de la Loi sur le Collège qui encadreront et régiront nos futurs travaux, ces règlements devant être présentés à des fins de consultation publique au cours du prochain exercice financier.

Nous avons lancé le Portail du Collège, plateforme tout-en-un permettant aux titulaires de permis d'effectuer le renouvellement annuel, de consulter le programme et les cours de formation en pratique professionnelle (FPP), de déclarer les activités de formation professionnelle continue (FPC), de payer la cotisation et les autres frais, et de communiquer avec le Collège. La nouvelle plateforme comporte un Registre public revampé, permettant aux membres du public de vérifier facilement le statut de titulaires de permis et d'éviter de faire affaire avec des PNA. En outre, le Portail du Collège est accessible aux candidats et aux membres du public, ce qui simplifie les processus de traitement des demandes et des plaintes. L'atteinte de ce jalon renforce notre capacité organisationnelle et notre habileté à communiquer de manière proactive avec les titulaires de permis, les candidats et le public.

Nous avons fait valoir notre position en tant que leader éclairé du secteur en organisant nos deux premiers symposiums de recherche qui réunissaient divers groupes d'experts, d'organismes de réglementation et d'intervenants reconnus à l'échelle nationale et internationale pour discuter du secteur de l'immigration et des affaires réglementaires en constante évolution.

Quand je songe à la dernière année, je constate que nous avons réalisé d'importants progrès. Je me réjouis à la perspective d'une collaboration continue alors que nous poursuivons notre mission : régir les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public et protéger le public.



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'John Murray', written in a cursive style.

John Murray, B.A., LL. B., LL. M.
Président et chef de la direction, registraire

À propos du Collège

Le Collège est l'autorité mandatée par le gouvernement du Canada pour réglementer la pratique des consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et des conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE). Son rôle et ses pouvoirs sont établis dans la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada). Le Collège établit les normes de la profession en matière de délivrance de permis, de formation et d'éthique et veille à leur application dans l'intérêt public.

Vision

Chaque personne cherchant à obtenir des conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne peut effectuer un choix éclairé et avoir accès à un titulaire de permis du Collège offrant des services professionnels en tout temps.

Mission

Régir les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public et protéger le public, notamment :

- en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;
- en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement pour les titulaires de permis;
- en veillant à ce que le code de déontologie soit respecté;
- en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.

Valeurs

Transparence

Communiquer les décisions, les politiques, les procédures et les mesures disciplinaires aux titulaires de permis et au public.

Intégrité

Maintenir les normes morales et éthiques les plus élevées.

Responsabilité

S'assurer que le conseil d'administration, la haute direction et le personnel assument l'entière responsabilité de leurs actions et de leurs décisions.

Excellence

Atteindre l'excellence dans toutes les activités.

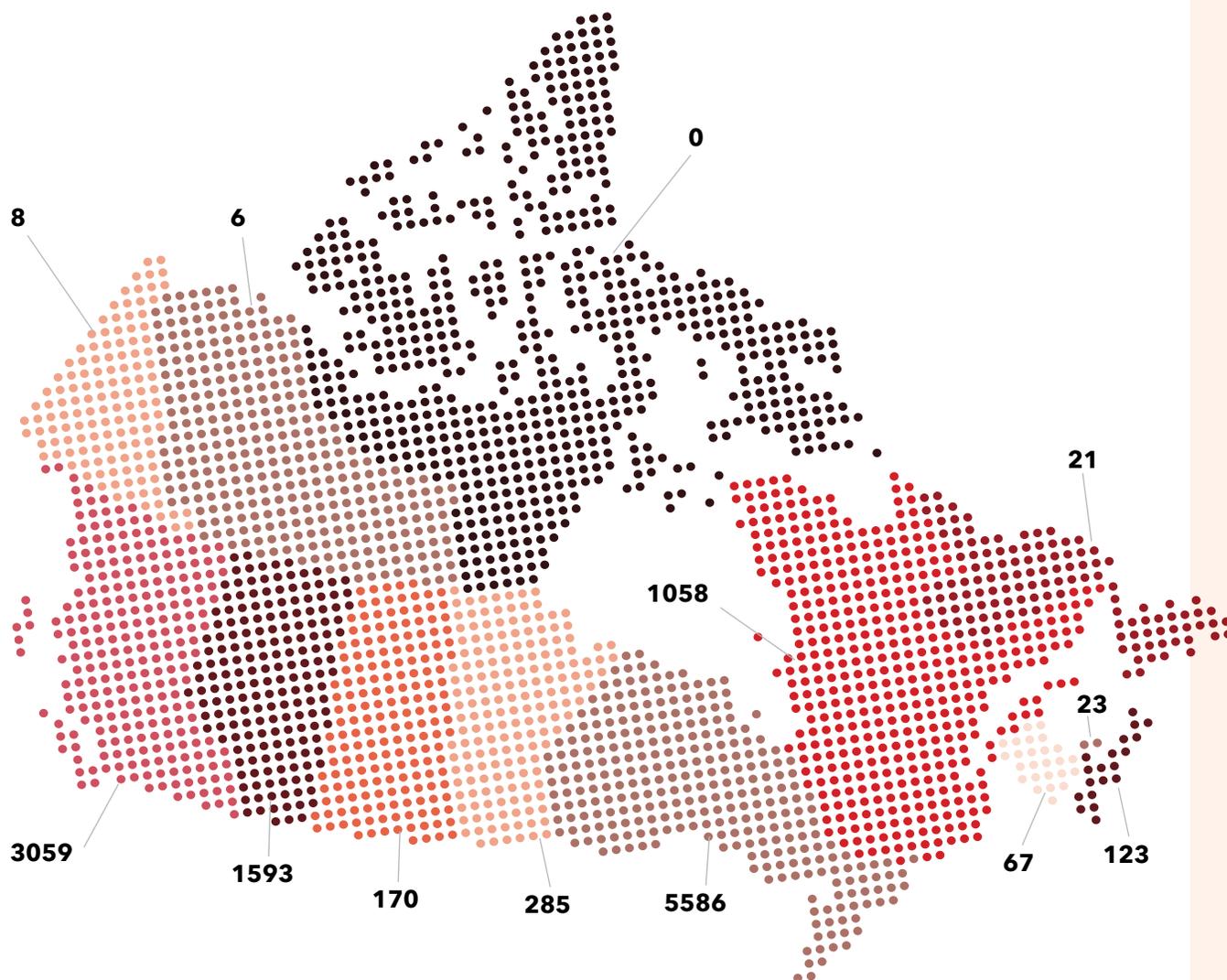
Équité

Veiller à ce que les politiques, pratiques, procédures et décisions soient justifiées et bien comprises.

Communication

Encourager les titulaires de permis, les parties prenantes et le public à communiquer avec le Collège à propos de toute question sur la réglementation des professionnels en services-conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne.

L'année 2024 en chiffres : CRIC



12 264

CRIC en règle au 30 juin 2024.

626

CRIC ayant obtenu leur permis au cours de la dernière année.

3,6 %

Taux d'attrition au cours de la dernière année, soit 446 démissions, révocations et décès de CRIC.

1358

CRIC détenant la catégorie de permis CRIC-CISR.

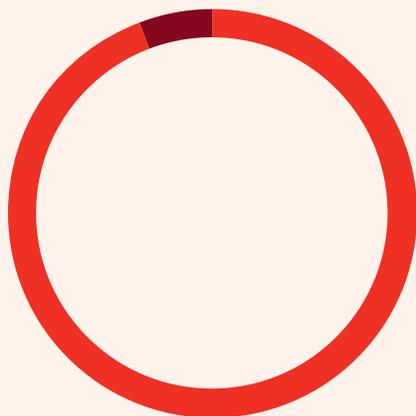
11 999

CRIC résidant au Canada, soit 97,8 % de tous les CRIC.

265

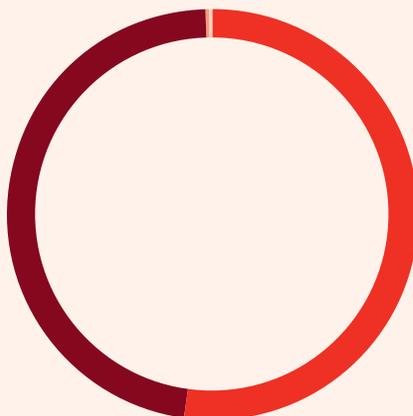
CRIC résidant à l'étranger, soit 2,2 % de tous les CRIC.

Langue de préférence



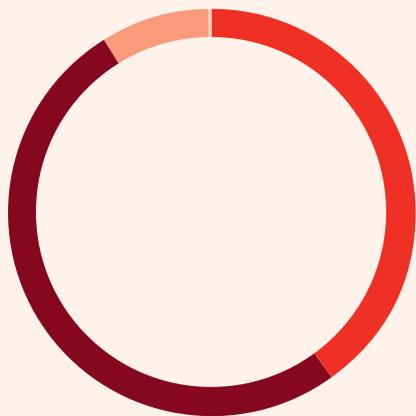
94,3 % Anglais (11 567)
5,7 % Français (697)

Genre



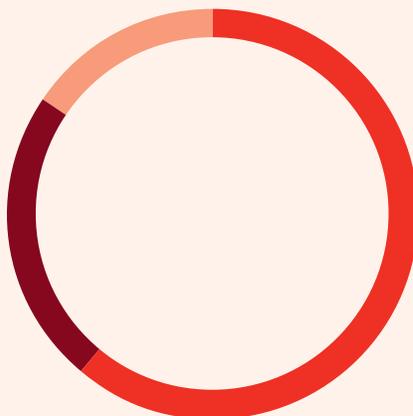
52,3 % Femmes (6419)
47,5 % Hommes (5820)
0,1 % Autre (7)
0,1 % Ont préféré ne pas répondre (18)

Âge



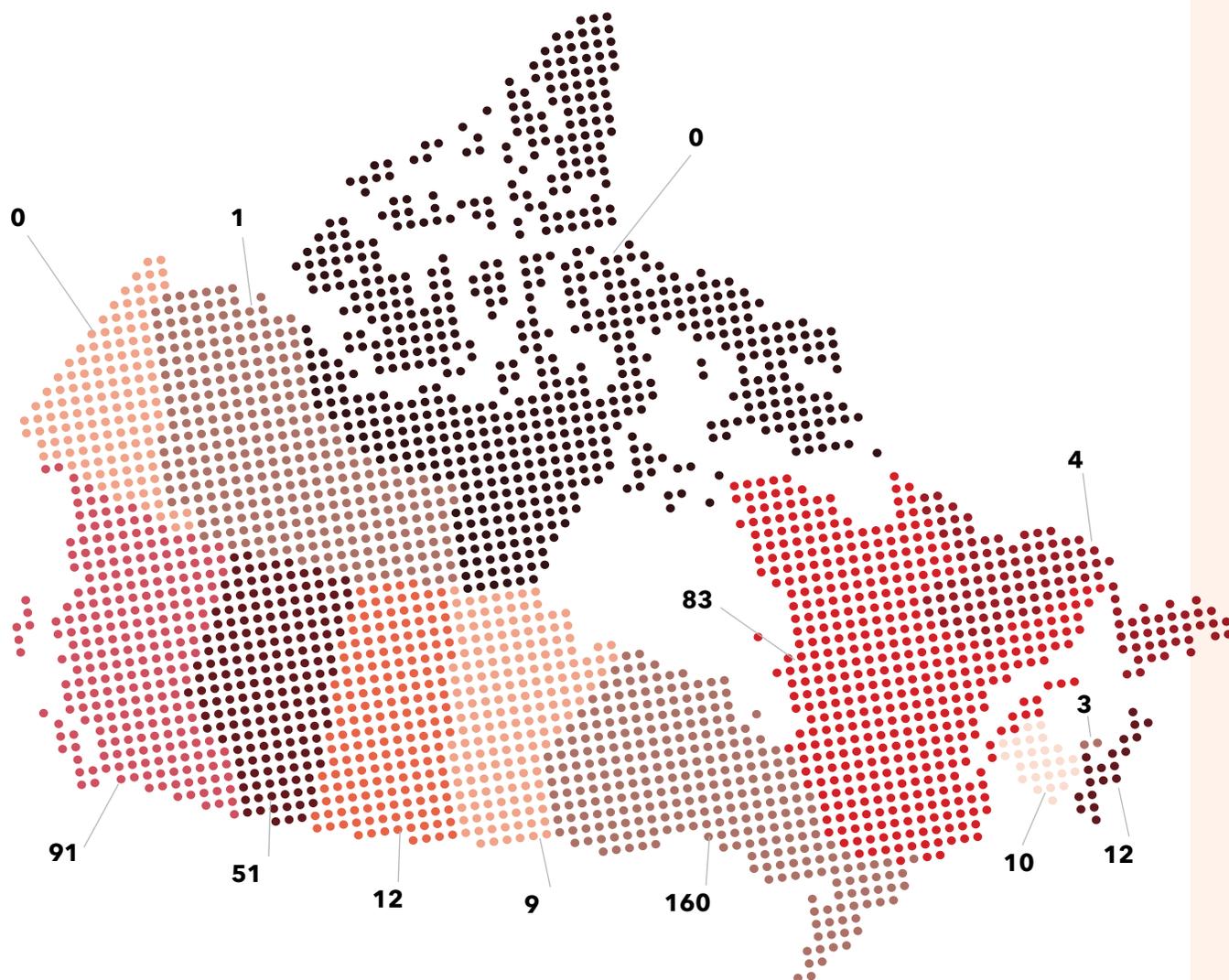
40,2 % 18 à 39 ans (4934)
51,0 % 40 à 59 ans (6252)
8,7 % 60 ans et plus (1066)
0,1 % Ont préféré ne pas répondre (12)

Années de pratique à titre de CRIC



61,2 % 0 à 4 ans (7508)
23,5 % 5 à 9 ans (2881)
15,3 % 10 ans et plus (1875)

L'année 2024 en chiffres : CRIEE



436

CRIEE en règle au 30 juin 2024.
Tous les **CRIEE** travaillent
au Canada.

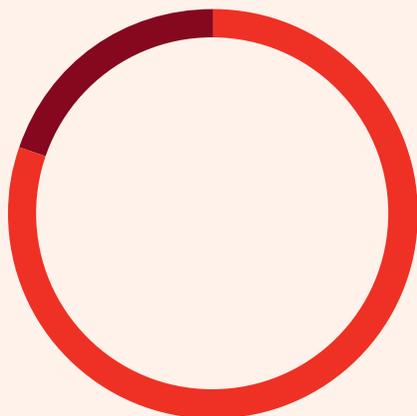
83

CRIEE ayant obtenu
leur permis au cours de
la dernière année.

6,4 %

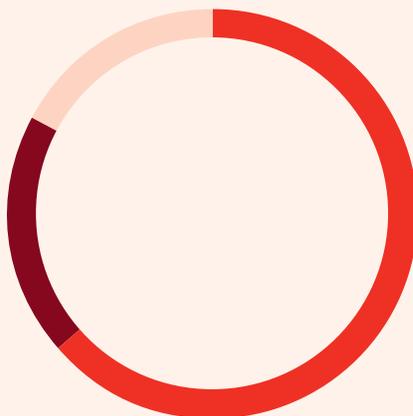
Taux d'attrition au cours
de la dernière année, soit
28 démissions, révocations
et décès de **CRIEE**.

Langue de préférence



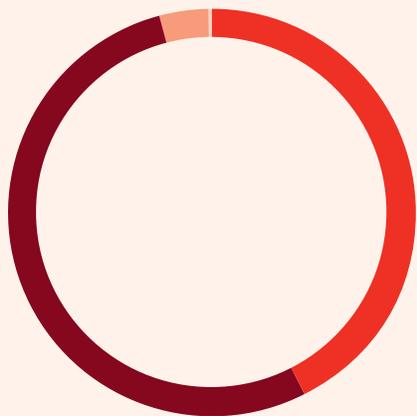
80,3 % Anglais (350)
19,7 % Français (86)

Genre



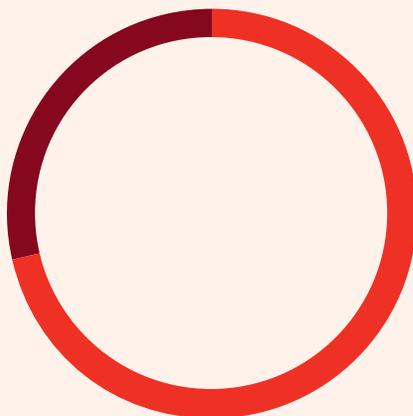
63,7 % Femmes (278)
19,3 % Hommes (84)
0 % Autre (0)
17 % Ont préféré ne pas répondre (74)

Âge



42,7 % 18 à 39 ans (186)
53,4 % 40 à 59 ans (233)
3,7 % 60 ans et plus (16)
0,2 % Ont préféré ne pas répondre (1)

Années de pratique à titre de CRIEE



71,6 % 0 à 4 ans (312)
28,4 % 5 à 8 ans (124)



Faits saillants

Lutte contre les praticiens non autorisés au moyen de la sensibilisation du public

Le Collège participe au Mois de la prévention de la fraude tous les mois de mars dans le but d'aider le public à détecter, contrer et signaler une fraude. Cette année, le Collège visait à faire connaître au public le [Registre public](#), outil essentiel pour protéger le public contre la fraude à l'immigration et les PNA.

Au moyen d'une campagne de marketing numérique réalisée en deux phases, le Collège a véhiculé un message simple : si vous choisissez de faire appel à un consultant en immigration canadienne, consultez le Registre public pour vérifier qu'il détient un permis du Collège.

La première phase de la campagne a été menée à l'échelle nationale du 1^{er} au 31 mars et, à l'échelle internationale, du 20 mars au 19 avril dans quatre des principaux pays sources d'immigration au Canada : le Nigéria, la Chine, les Philippines et l'Inde. Conçues pour tenir compte de publics mondiaux diversifiés, des publicités ont été diffusées en français, en anglais, en chinois simplifié et en hindi.

La deuxième phase de la campagne a été menée pendant quatre autres semaines en juin dans 16 des principaux pays sources d'immigration au Canada : le Ghana, l'Inde, le Kenya, le Pakistan, le Bangladesh, les Philippines, le Nigéria, le Vietnam, l'Algérie, le Congo, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Liban, le Maroc, le Cameroun et la Tunisie.

Ensemble, les deux campagnes ont généré plus de **864 millions d'impressions** et **4 millions de clics** sur les comptes de médias sociaux du Collège ainsi que sur Google Ads et Spotify. Rien que sur la chaîne YouTube, plus de **10,5 millions** de visionnements ont été enregistrés au total.

En conséquence directe de ces deux campagnes, le nombre de visiteurs du Registre public a connu une **augmentation de 220,8 %**, passant ainsi de 421 000 à **1,3 million** par rapport à l'année dernière. En outre, le site Web du Collège a enregistré une **augmentation de 85 %** du nombre de pages vues, passant ainsi de 2,6 millions à **4,9 millions**, par rapport à l'année dernière.

Cette nouvelle audience offre l'occasion de soulever un intérêt accru des membres du public, au pays comme à l'étranger, et de les sensibiliser davantage aux PNA, au rôle du Collège et à l'importance de trouver un titulaire de permis dans le Registre public.

864 M d'impressions sur l'ensemble des médias sociaux

7144,9 % d'augmentation du nombre d'abonnés sur YouTube
4900 → 355 000

10,5 M de visionnements sur YouTube

220,8 % d'augmentation du nombre de visiteurs du Registre public, soit de 421 000 à **1,3 million**

7 principales plateformes numériques – Facebook, Instagram, YouTube, X, Spotify, LinkedIn et Google Search

Consolidation des relations avec les parties prenantes

La consolidation des relations gouvernementales et des partenariats stratégiques figure parmi les principales initiatives du Plan stratégique 2023-2026 du Collège.

Dans le cadre de ces travaux menés au cours de la dernière année, le Collège a interagi activement avec les principales parties prenantes gouvernementales. Les discussions ont porté sur le rôle du Collège, les objectifs stratégiques, le rôle des titulaires de permis, la prévention de la fraude et les PNA.

Le personnel du Collège a collaboré avec des partenaires provinciaux pour examiner des préoccupations régionales et tenu des séances d'information à l'intention des députés, sénateurs et fonctionnaires parlementaires, en plus de travailler avec IRCC pour fournir des trousseaux d'information aux bureaux de missions étrangères dans le but de joindre les candidats potentiels à l'immigration au Canada.

Les activités de rayonnement proactives se sont étendues aux organismes de réglementation professionnelle à l'échelle du Canada. Cette année, le Collège a mis sur pied de nouvelles stratégies en matière de relations gouvernementales et d'affaires publiques ayant pour but de soutenir davantage ses objectifs de rayonnement.

Le personnel du Collège a fait des présentations alors qu'il prenait part à des conférences et salons professionnels auxquels participaient notamment des décideurs politiques, chercheurs, fournisseurs de services d'aide à l'établissement, immigrants potentiels, nouveaux arrivants et titulaires de permis du Collège. Ces événements tenus en personne offraient l'occasion de créer des liens avec le public et les principales parties prenantes et de leur fournir directement de l'information.

Le Collège est membre champion du National Immigration Centre (Centre national d'immigration) du Conference Board du Canada, alors qu'il mène des recherches fondées sur des données probantes et contribue à améliorer le système canadien d'immigration.

En vue de promouvoir son rôle à titre d'organisme de réglementation professionnelle et de consolider son engagement auprès des titulaires de permis et des parties prenantes, le Collège a pris part à :

8 conférences et salons professionnels dans **8** villes d'est en ouest

Symposium de recherche : promouvoir le leadership éclairé et la collaboration

Le Collège s'est engagé à promouvoir, au moyen de la recherche axée sur le public, des pratiques et des politiques qui s'inscrivent dans ses objectifs en matière de normes professionnelles et de conformité. Conformément à cet objectif stratégique, le Collège a tenu son premier symposium de recherche en octobre 2023.

Ayant pour thème « Préserver le cycle de vie de l'immigration », le Symposium de recherche visait à encourager la collaboration, à comprendre et aborder les défis pressants, et à repousser les limites de l'innovation au sein de la profession.

L'un des faits marquants de l'événement était le rassemblement d'organismes de réglementation, de chercheurs universitaires et de chefs de file du secteur reconnus à l'échelle mondiale en provenance du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans le but de faire part de leurs expériences, de leurs points de vue et des résultats de leurs recherches.

« Nous sommes optimistes quant aux changements importants, aux partenariats axés sur la collaboration et aux solutions concrètes qui sont ressortis de notre premier symposium », a affirmé John Murray, président et chef de la direction du Collège. « Notre approche repose sur une réglementation basée sur les valeurs, qui met l'intérêt public au premier plan ».

S'appuyant sur le succès du premier symposium de recherche du Collège, le deuxième symposium s'est tenu en juin 2024. Cet événement s'articulait autour du thème « Le monde en mouvement : s'y retrouver entre migration, excellence réglementaire et recherche à l'ère moderne ».

Qu'il s'agisse d'explorer le rôle catalyseur de la migration dans la promotion de l'innovation et de la durabilité ou d'aborder le dilemme éthique posé par les PNA, chaque sous-thème du Symposium de recherche 2024 reflétait les efforts continus du Collège à promouvoir l'excellence réglementaire.

12 rencontres avec **6** gouvernements provinciaux

Adoption des normes de pratique professionnelle

Les normes de pratique professionnelle sont essentielles pour toutes les professions autoréglées, y compris les services de consultation en immigration et en citoyenneté. Elles représentent les attentes en matière de compétence et de pratique éthique dans l'intérêt public.

En novembre 2023, le Collège a instauré ses nouvelles normes de pratique professionnelle à l'intention des CRIC et des CRIEE afin d'encadrer les principes qui régissent les valeurs, les objectifs et les résultats attendus des titulaires de permis. Les normes de pratique professionnelle ont été élaborées en 2022 au moyen d'un processus collaboratif faisant appel aux titulaires de permis.

Alors que le Code de déontologie constitue le document législatif faisant autorité quant à la conduite et au comportement des titulaires de permis, les normes de pratique professionnelle sont des valeurs et des principes fondamentaux que les titulaires de permis ont eux-mêmes définis pour guider une bonne pratique.

Il revient au Collège d'établir et d'assurer le respect des normes de pratique professionnelle afin de protéger l'intérêt public. Les titulaires de permis ont l'obligation professionnelle de déceler, de corriger ou de signaler les violations des normes commises par un collègue.

Il existe 19 normes de pratique professionnelle regroupées en quatre catégories :

1. Pratique professionnelle
2. Responsabilités envers le client ou l'entité
3. Responsabilité envers la profession
4. Éthique des affaires et pratiques commerciales

En établissant ces nouvelles normes, le Collège réalise des progrès dans l'atteinte de l'objectif établi dans son Plan stratégique qui vise à veiller à ce que les normes professionnelles et la conformité évoluent pour tenir compte des besoins de la profession, et à ce que les titulaires de permis exercent sans cesse leur pratique en fonction de ces normes.

Les normes de pratique professionnelle représentent les attentes en matière de compétence et de pratique éthique dans l'intérêt public.

Contribution des mentors pour façonner l'avenir de la profession

En avril 2024, le Collège a invité les titulaires de permis admissibles à soumettre leur candidature pour devenir mentors au cours de la deuxième période d'inscription au Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis. Le programme étant conçu en vue d'améliorer les compétences, les pratiques éthiques et la conduite professionnelle, tous les CRIC ayant reçu leur Lettre d'autorisation depuis le 1^{er} juillet 2022 ont l'obligation de s'y inscrire.

Les mentors jouent un rôle essentiel dans le cadre du programme en fournissant des conseils aux titulaires de permis qui acquièrent des connaissances par la pratique. Ce processus facilite le transfert de connaissances entre des mentors expérimentés et des titulaires de permis en début de carrière. Les mentors tirent parti du développement de leurs aptitudes pour le leadership en épaulant d'autres titulaires de permis. Ce faisant, le Collège encourage l'application de normes de pratique élevées et le développement des compétences dans l'ensemble de la profession.

Grâce à un processus détaillé d'amélioration continue de la qualité, le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis a été bonifié au cours de la dernière année en vue de l'adapter aux besoins en constante évolution de la profession.

Le Collège est impatient d'accueillir son tout nouveau groupe de mentors qui soutiendront les titulaires de permis lors de la prochaine période d'inscription 2024 à l'automne.

« Lorsque j'ai commencé ma carrière dans la pratique de consultation en immigration, il y a de cela plus de dix ans, il n'existait pas d'occasions de mentorat officielles, mais c'est désormais possible grâce au Collège. C'est pourquoi je suis fier de servir de mentore, de transmettre mes connaissances et d'outiller les nouveaux titulaires de permis en vue de favoriser leur réussite dans le domaine ».

- CRIC et mentore

« J'ai été témoin d'une profonde évolution chez mes mentorés, alors qu'ils ont gagné en confiance, acquis une compréhension approfondie du secteur et de solides aptitudes pour la prise de décisions. Ce programme est une voie permettant de tirer profit de la vaste expertise de la communauté de titulaires de permis, voie qui jette les bases de l'excellence au service de l'intérêt public ».

- CRIC et mentore

« Être mentore dans le cadre de ce programme a été une expérience enrichissante. Guider mes mentorés dans la pratique complexe de consultation en immigration m'a permis non seulement de transmettre mes connaissances, mon expertise et mes aptitudes, mais aussi d'être témoin de leur évolution professionnelle ».

- CRIC et mentore

Nouveau guide pour l'élaboration des contrats de services

En mars 2024, le Collège a publié un nouveau guide afin d'aider les CRIC lorsqu'ils rédigent pour leurs clients des contrats de services qui satisfont aux exigences réglementaires du Collège.

Le Guide pour l'élaboration de votre contrat de services (Guide) fournit non seulement des conseils et des lignes directrices, mais donne aussi la souplesse nécessaire pour personnaliser les modalités des contrats de services. La personnalisation est importante, car les contrats de services ne sont pas des documents génériques.

Tous les CRIC se doivent d'utiliser le Guide pour préparer des contrats de services qui respectent le Code de déontologie. Bien que ce guide ait été rédigé à l'intention des CRIC, il contient également de l'information utile à la pratique des CRIIE.

Le Guide vient remplacer le modèle de contrat de service professionnel. Les dispositions du Règlement régissant le contrat de service professionnel qui ne vont ni à l'encontre de la Loi sur le Collège ni du Code de déontologie demeurent en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Le Collège a mis sur pied un groupe de discussion pour examiner le nouveau Guide et fournir de la rétroaction sur une base régulière. Ces mises à jour aideront à enrichir le contenu du Guide et à en assurer la pertinence au fur et à mesure que la profession évolue.

Grâce au nouveau Guide, le Collège continue de réaliser des progrès dans l'atteinte de son objectif stratégique visant à rehausser les normes professionnelles et la conformité dans l'intérêt public.

Formation professionnelle continue : un processus simplifié

Cette année, le Collège a amélioré son processus de formation professionnelle continue (FPC) grâce à la mise en ligne d'un formulaire d'approbation des activités de FPC dans le nouveau Portail du Collège. Ce changement important simplifie le dépôt des demandes d'approbation d'activités de FPC des titulaires de permis et des fournisseurs, augmentant ainsi l'efficacité du processus.

Grâce aux nouveaux changements apportés au processus de dépôt des demandes de FPC, les activités des fournisseurs sont affichées en temps réel. Une fois une demande approuvée, les titulaires de permis peuvent consulter un catalogue exhaustif d'événements de FPC approuvés à venir, directement dans le nouveau Portail du Collège.

De plus, le Collège a fourni aux titulaires de permis de nouvelles occasions d'accumuler des heures de FPC. Dans le but de promouvoir le partage des connaissances entre titulaires de permis, les mentors du Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis accumuleront 16 heures de FPC à la suite de leur participation au programme.

Le maintien et l'amélioration des connaissances, des aptitudes, des attitudes et du jugement sont essentiels à l'engagement des titulaires de permis à exercer leur pratique dans l'intérêt public. Chaque année, tous les titulaires de permis sont tenus d'accumuler des heures de FPC en participant à des activités approuvées par le Collège qui développent leurs compétences et font qu'ils se tiennent à jour dans leur domaine.



Lancement du Portail du Collège

Le 2 avril 2024, le Collège a lancé le Portail du Collège, plateforme tout-en-un conçue pour simplifier les tâches réglementaires. Il s'agit d'une initiative qui respecte l'objectif de durabilité du Collège en renforçant la capacité organisationnelle et en améliorant la conformité juridique et réglementaire des directives et politiques.

Le Portail du Collège a simplifié plusieurs processus pour les titulaires de permis, notamment le renouvellement annuel, le paiement de la cotisation et des autres frais, et la déclaration des activités de FPC. De plus, le Portail du Collège est accessible aux candidats et aux membres du public, ce qui simplifie les processus de traitement des demandes et des plaintes.

Une communication opportune avec les titulaires de permis demeure une des priorités du Collège. Afin de faciliter les échanges, le Portail du Collège fait fonction de plateforme de communication où les titulaires de permis communiquent directement avec le Collège et ont accès à l'historique de leurs communications.

Des avis importants sont affichés en évidence dans le tableau de bord personnalisé du Portail du Collège, ce qui aide ainsi les titulaires de permis à respecter les exigences de conformité.

Accessible à partir de la plateforme, le Registre public revampé constitue l'une des façons les plus efficaces dont dispose le public pour se protéger contre la fraude à l'immigration. Quiconque choisit de faire appel à un consultant en immigration devrait vérifier que le statut du permis de ce dernier est « actif » dans le Registre public.

Le Portail du Collège renforce sa capacité organisationnelle et améliore la conformité juridique et réglementaire des directives et des politiques.

Conduite professionnelle

Le Collège réglemente les titulaires de permis dans le but de vérifier leur conformité au Code de déontologie. Au moyen d'un processus équitable et objectif, il enquête notamment sur les plaintes déposées contre les titulaires de permis et procède à leur règlement.

Au 1^{er} juillet 2023

Dossiers non classés **1848**

Du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Nouveaux dossiers **1018**

Au 30 juin 2024

Dossiers classés **1322**

À la réception 452

Par règlement rapide 480

À la suite d'enquêtes 280

Par le Comité des plaintes 46

Par le Comité de discipline 64

Dossiers non classés **1544**

Du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Décisions disciplinaires

Suspensions de titulaires de permis 5

Révocations de titulaires de permis 6

61,4 % des 1544 dossiers non classés sont attribuables à 127 titulaires de permis. Il s'agit d'une hausse par rapport à l'an dernier où 51,9 % des 1851 dossiers non classés étaient attribuables à 126 titulaires de permis.

Objectifs du Plan stratégique accomplis en 2024



Objectifs du Plan stratégique accomplis en 2024

Normes professionnelles et conformité

- Établissement de normes de pratique professionnelle pour encadrer les principes qui régissent les valeurs, les objectifs et les résultats attendus des titulaires de permis
- Organisation et tenue de deux symposiums de recherche réunissant des leaders éclairés du secteur de l'immigration dans un contexte mondial
- Élaboration continue de politiques, notamment la Politique sur l'agrément, la Politique sur la recherche et la Politique sur la conduite des titulaires de permis
- Évaluation du Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis, envoi d'un appel de candidatures de mentors et période d'inscription portée au calendrier en septembre 2024
- Période d'inscription à la voie de la formation du Programme de spécialisation portée au calendrier en automne 2024
- Réduction du délai de réponse moyen par courriel. Les demandes de renseignements transmises par les titulaires de permis au Service des inscriptions obtiennent une réponse en moins de 48 heures.

Praticiens non autorisés (PNA)

- Fermeture de près de 2246 sites Web et pages de médias sociaux de PNA
- Réalisation d'une campagne multilingue de marketing numérique pour sensibiliser le public sur la fraude à l'immigration et promouvoir la consultation du Registre public. La campagne s'est déroulée au Canada et à l'étranger dans 17 des principaux pays sources d'immigration au Canada.

281 %
d'augmentation du
nombre d'abonnés
sur l'ensemble
des médias sociaux
162 300 → 618 600

1,3 M
de visiteurs du
Registre public

Communication avec les parties prenantes

- Participation à huit conférences et salons professionnels dans huit villes au Canada pour faire connaître le rôle du Collège et des titulaires de permis
- Rencontres avec des gouvernements provinciaux et des partenaires chargés de l'application de la loi dans le but de renforcer la collaboration, la compréhension de la profession et du rôle du Collège, et de lutter contre les PNA
- Communication continue, opportune et proactive avec les titulaires de permis à propos des nouvelles pertinentes sur le Collège et le secteur

Durabilité

- Lancement du Portail du Collège, plateforme tout-en-un permettant aux titulaires de permis d'effectuer le renouvellement annuel, de consulter le programme et les cours de FPP, de déclarer les activités de FPC, de payer la cotisation et les autres frais, et de communiquer avec le Collège. L'accessibilité au Portail du Collège a été étendue aux candidats et membres du public pour des processus de traitement simplifiés des demandes et des plaintes.
- Mise en œuvre de l'initiative du Collège en matière de diversité, d'équité et d'inclusion
- Participation aux comités sur la diversité, l'équité et l'inclusion du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (Conseil sur la délivrance de permis, l'application de la loi et la réglementation)
- À la lumière des résultats tirés d'un sondage portant sur l'engagement des employés, mise sur pied de groupes de travail composés d'employés en vue de recommander des mesures d'amélioration de la culture organisationnelle.
- Mise en œuvre du projet de gestion des documents du Collège visant à soutenir la conformité aux lois et les exigences opérationnelles
- Allocation d'un plus grand nombre de ressources pour soutenir les autres obligations du Collège en matière de conformité aux lois qui ne sont pas liées à la réglementation.

Gouvernance



Conseil d'administration



Stan Belevici, CRIC-CISR
Président du CA

M. Belevici possède de l'expérience en relations internationales et en droit de l'immigration, ayant travaillé pour le programme de l'Assistance technique à la Communauté d'États indépendants et à la Géorgie (TACIS) de la Commission européenne et pour le service juridique de l'Europe du Sud-Est d'Ernst and Young.

Après avoir immigré au Canada en 2002, il a obtenu une maîtrise en droit comparé de l'Université McGill et a reçu un diplôme d'études supérieures en common law et droit transnational (Juris Doctor) de l'Université de Sherbrooke.

Dans le cadre de sa pratique actuelle, il travaille notamment à l'élaboration de politiques et de processus d'immigration, ainsi que de solutions visant l'atténuation des risques et la mobilité de la main-d'œuvre. En tant que titulaire de permis CRIC-CISR, il représente des clients auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour ce qui est des mesures d'expulsion, demandes d'extradition et appels en matière de parrainage d'époux.

M. Belevici a été élu en 2016 au CA du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (Conseil), prédécesseur du Collège, et y a été élu président en 2020. Lors de la prorogation du Conseil à titre de Collège en 2021, M. Belevici est devenu président du CA transitoire du Collège, fonction qu'il occupe depuis 2020.



John A. Burke, CRIC
Vice-président du CA

M. Burke possède de l'expérience dans les secteurs de l'automobile, de la fabrication et de la construction, ayant fourni des conseils stratégiques à des employeurs, associations et organisations syndicales. Il a épaulé les hauts dirigeants d'entreprises lors de l'établissement couronné de succès des usines de fabrication d'automobiles Honda, Toyota et CAMI (coentreprise de GM et Suzuki) en Ontario.

De plus, il a travaillé dans la fonction publique fédérale pendant 29 ans, où il a élaboré des politiques, procédures et lignes directrices opérationnelles relatives aux travailleurs étrangers, tant à l'échelle nationale qu'en Ontario.

M. Burke a fondé sa propre pratique de services-conseils en immigration en 1996, soutenant des clients dans le cadre de dossiers ayant trait à l'immigration relative à l'emploi et aux gens d'affaires.

M. Burke a été élu au CA du Conseil en 2017, y siégeant comme président pendant deux mandats. En 2020, il a été élu vice-président du CA et est devenu vice-président du CA transitoire du Collège lors de la prorogation du Conseil à titre de Collège.

Conseil d'administration



Marty Baram, CRIC
Directeur de SYMY
Immigration Consultants
and Recruitment

M. Baram est le directeur de SYMY Immigration Consultants and Recruitment, entreprise située à Edmonton, en Alberta. Ses domaines d'expertise professionnelle sont les suivants : études d'impact sur le marché du travail, demandes de résidence temporaire et demandes de résidence permanente.

Il est professeur associé du programme d'études supérieures en droit de l'immigration et de la citoyenneté de l'Université Queen's, en plus d'avoir précédemment enseigné des cours dans le cadre du certificat en immigration « Lois, politiques et procédures » de l'Université de la Colombie-Britannique.

M. Baram a été élu au CA du Conseil en 2019, puis a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège en 2021.



Normand Beaudry
Directeur du recrutement
international,
Université Laval

M. Beaudry a plus de 15 ans d'expérience en gestion, marketing et recrutement d'étudiants à l'échelle internationale.

Depuis 2018, il occupe le poste de directeur du recrutement international à l'Université Laval. Dans le cadre de ses fonctions, il travaille à l'harmonisation et au développement de pratiques de recrutement international au sein de l'université.

M. Beaudry s'est investi auprès de plusieurs organisations nationales et internationales. Il siège au CA de CALDO, consortium de grandes universités au Canada offrant du soutien et de l'encadrement sans frais à des étudiants potentiels originaires de l'Amérique latine.

Il siège également comme vice-président intérimaire du Sous-comité du recrutement étudiant international du Bureau de coopération interuniversitaire en plus d'être membre du Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale.

M. Beaudry a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

Conseil d'administration



Richard Dennis, CRIC

M. Dennis a travaillé pendant 20 ans comme agent d'immigration désigné au Consulat général du Canada à Buffalo, dans l'État de New York.

En 1993, il a fondé une entreprise de services-conseils en immigration spécialisée dans la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) et du parrainage familial.

M. Dennis s'est joint au CA du Conseil en 2012 et a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège en 2021.



Tim D'Souza, CPA
Vice-président principal
des finances et des
opérations commerciales,
Diabète Canada

En plus du rôle qu'il occupe chez Diabète Canada, M. D'Souza conçoit et donne des cours dans plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire.

Titulaire de deux maîtrises, il siège également à plusieurs autres CA.

M. D'Souza a siégé au CA du Conseil de juin 2019 à novembre 2021. Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022 et à titre de président du Comité des finances et de la vérification en juin 2022. Son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.



Conseil d'administration



Jennifer Henry
Ministre exécutive,
Développement
organisationnel et stratégie,
L'Église Unie du Canada

M^{me} Henry a travaillé pendant trois décennies à la défense des droits de la personne et de la justice écologique, à l'échelle nationale et internationale, s'investissant dans les causes fondamentales des déplacements de population.

De 2012 à 2020, elle a été directrice exécutive de l'organisme pour la justice sociale KAIROS, où elle a travaillé à l'avancement de la solidarité autochtone, la promotion des droits des femmes dans les zones de conflit, la justice climatique et les droits des migrants et des réfugiés.

Elle apporte une expertise en matière de gestion d'organismes sans but lucratif à L'Église Unie du Canada, où elle dirige une unité axée sur la planification stratégique, les communications et la croissance.

M^{me} Henry détient un baccalauréat ès arts en travail social de l'Université du Manitoba, une maîtrise en travail social et études théologiques de l'Université de Toronto et un doctorat honorifique du Saskatoon Lutheran Seminary. Elle est également accréditée en tant que ministre du culte de L'Église Unie du Canada.

M^{me} Henry a été nommée au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.



Ben Rempel
Ancien sous-ministre
adjoint de l'immigration
au Manitoba

M. Rempel a occupé des postes de direction et exercé plusieurs rôles liés à l'élaboration de politiques ainsi qu'à des programmes portant sur l'immigration, l'éducation internationale et la reconnaissance des qualifications professionnelles internationales.

En tant que sous-ministre adjoint de l'immigration au Manitoba, M. Rempel a dirigé les stratégies de la province en matière d'immigration et d'éducation internationale. Il a soutenu l'élaboration de plusieurs initiatives réglementaires, notamment les pratiques équitables en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles et un régime d'octroi de permis pour le recrutement de travailleurs.

Il a dirigé des missions d'attraction des talents, négocié des accords internationaux bilatéraux en faveur de méthodes de recrutement éthiques et coprésidé des tables de concertation fédérales-provinciales-territoriales sur l'immigration, la reconnaissance des qualifications professionnelles et l'éducation internationale.

M. Rempel a exercé un rôle de gouvernance au sein de CA de plusieurs organisations non gouvernementales. Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

Conseil d'administration



Gagan Jot (Jyoti) Singh

Directrice générale
du refuge Nellie

M^{me} Singh est la directrice générale du refuge Nellie. Comptant plus de 15 ans d'expérience en leadership dans le domaine de la programmation communautaire et de l'administration des politiques, elle a notamment travaillé auprès des populations défavorisées.

Elle est titulaire d'une maîtrise en politique publique et administration de l'Université Carleton. Elle a été directrice générale de la Société Elizabeth Fry du Manitoba et a occupé des postes de gestion chez Access Employment et End Homelessness Winnipeg.

M^{me} Singh a été nommée au CA transitoire du Collège en mai 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

Observatrice ministérielle



Alexis Graham

Directrice générale,
Aide humanitaire et
voies complémentaires,
Immigration, Réfugiés et
Citoyenneté Canada

En 2022, M^{me} Graham a été nommée observatrice ministérielle en vertu de l'article 76 de la Loi sur le Collège.

Comité de la gouvernance et des mises en candidature

Le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) du CA supervise la mise sur pied, la mise en œuvre et la gestion des processus de gouvernance du Collège, y compris, sans s’y limiter, la nomination et l’élection des administrateurs et la nomination des membres des comités et des groupes de travail, en plus de formuler des recommandations au CA sur ces questions.



Ben Rempel
Président



Marty Baram, CRIC
Membre



Normand Beaudry
Membre



John A. Burke, CRIC
Membre



Richard Dennis, CRIC
Membre

Comité des finances et de la vérification

Le Comité des finances et de la vérification (CFV) est responsable de la supervision et du contrôle de tous les aspects importants de la gestion financière du Collège, en apportant son soutien au CA dans l'exercice de sa fonction de supervision.



Tim D'Souza
Président



Marty Baram, CRIC
Membre



Normand Beaudry
Membre



John A. Burke, CRIC
Membre

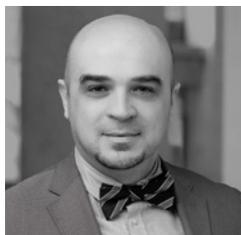


Jennifer Henry
Membre



Comité d'examen et d'évaluation du rendement du président et chef de la direction

Le Comité d'examen et d'évaluation du rendement du président et chef de la direction a pour responsabilité de superviser la mise en œuvre et la gestion du processus du CA pour l'établissement des objectifs de rendement annuels, l'examen du rendement et la recommandation de tout ajustement à la rémunération ou aux conditions d'emploi du président et chef de la direction du Collège. Le Comité consultera le CA en cas de besoin et le conseillera chaque année sur les questions relatives à la planification de la relève du président et chef de la direction.



Stan Belevici, CRIC-CISR
Président



John A. Burke, CRIC
Membre



Ben Rempel
Membre



Tim D'Souza
Membre



Gagan Jot (Jyoti) Singh
Membre

Équipe dirigeante



John Murray, B.A., LL. B.,
LL. M.
Président et chef de
la direction, registraire



Russ Harrington, CPA, CGA
Chef des opérations



Jessica Freeman
Directrice, Communications
et relations avec les
parties prenantes



Cathy Pappas
Directrice, Inscriptions



Beata Pawlowska, Ph. D.
Directrice, Normes
professionnelles, recherche,
éducation et politiques



Laura Halbert
Directrice, Conduite
professionnelle



États financiers 30 juin 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	34
État de la situation financière	36
État de l'évolution des actifs nets	37
État des résultats d'exploitation	38
État des flux de trésorerie	39
Notes accompagnant les états financiers	40

Rapport de l'auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
Suite 400
123 Commerce Valley Dr. East
Markham, ON
L3T 7W8
T +1 416 366 0100
F +1 905 475 8906

Au conseil d'administration du
Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024 et les états de l'évolution des actifs nets, d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes accompagnant les états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

Nous pensons que les états financiers ci-joints présentent de façon fidèle, à tous égards importants, la situation financière du Collège au 30 juin 2024, ainsi que les résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités au titre de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités de l'auditeur* quant à l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants du Collège, conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres questions

Les états financiers du Collège pour l'exercice terminé le 30 juin 2023 ont été vérifiés par Goodman Mintz, S.E.N.C.R.L., qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers le 28 septembre 2023. Les associés et le personnel de Goodman Mintz, S.E.N.C.R.L., se sont joints à Doane Grant Thornton S.E.N.C.R.L., le 1^{er} janvier 2024.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers qui ne contiennent aucune inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Collège ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'information financière du Collège.

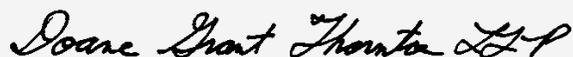
Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers

Nous avons pour objectif d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur, et de publier un rapport d'audit qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions économiques que prennent les utilisateurs sur la base des présents états financiers. Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous effectuons ce qui suit :

- Cerner et évaluer les risques d'inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur dans les états financiers, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Comprendre le contrôle interne qui présente un intérêt pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Collège.
- Évaluer le caractère approprié des conventions comptables utilisées et la vraisemblance des estimations comptables et de l'information à fournir y afférente préparées par la direction.
- Tirer des conclusions sur le caractère approprié du recours par la direction au principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Collège à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur l'information à fournir connexe figurant dans les états financiers ou, si ladite information à fournir est inadéquate, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des conditions ou des événements futurs pourraient entraîner la cessation des activités du Collège.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris l'information à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle du Collège.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions d'audit importantes, y compris les insuffisances importantes du contrôle interne que nous avons relevées au cours de notre audit.



Markham, Canada
28 octobre 2024

Comptables professionnels agréés
Comptables publics agréés

État de la situation financière du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

30 juin

2024

2023

Actif

Actif à court terme

Encaisse	16 310 124 \$	14 499 235 \$
Placements à court terme (note 3)	18 711 015	13 655 426
Comptes débiteurs	117 662	183 078
Frais payés d'avance	538 862	474 844
	35 677 663	28 812 583

Immobilisations (note 4)

	1 641 390	293 030
	37 319 053 \$	29 105 613 \$

Passif

Passif à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	2 256 926 \$	1 962 103 \$
Revenus reportés	7 246 787	122 729
	9 503 713	2 084 832

Actif net

Non affecté	20 573 950	19 796 576
Investi en immobilisations	1 641 390	293 030
Réserve pour la transition au Collège	–	885 811
Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI	–	745 364
Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile	4 000 000	4 000 000
Réserve pour conduite professionnelle	1 600 000	1 300 000
	27 815 340	27 020 781
	37 319 053 \$	29 105 613 \$

Engagements (note 7)

Au nom du conseil d'administration



Administrateur

Président, Conseil d'administration



Administrateur

Président, Comité des finances et de la vérification

État de l'évolution des actifs nets du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

	Non affecté	Investi en immobilisations	Réserve pour la transition au Collège	Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI	Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile	Réserve pour conduite professionnelle	Total 2024	Total 2023
Solde, début de l'exercice	19 796 576 \$	293 030 \$	885 811 \$	745 364 \$	4 000 000 \$	1 300 000 \$	27 020 781 \$	20 784 077 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	1 132 358	(337 799)	-	-	-	-	794 559	6 236 704
Acquisitions d'immobilisations, déduction faite des frais de cession	(1 686 159)	1 686 159	-	-	-	-	-	-
Virements entre fonds	1 331 175	-	(885 811)	(745 364)	-	300 000	-	-
Solde, fin de l'exercice	20 573 950 \$	1 641 390 \$	- \$	- \$	4 000 000 \$	1 600 000 \$	27 815 340 \$	27 020 781 \$

État des résultats d'exploitation du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

2024

2023

Revenus		
Frais de permis	22 192 932 \$	21 341 150 \$
Revenus d'intérêts	1 795 097	1 146 846
Frais d'examen	719 435	945 434
Autres revenus	474 907	260 017
Frais du programme de spécialisation	328 240	725 350
Frais du programme de mentorat	900	277 305
	<u>25 511 511</u>	<u>24 696 102</u>
Charges		
Salaires et avantages	13 979 520	10 609 464
Technologies de l'information	3 305 211	2 299 797
Conduite professionnelle et discipline	1 023 544	765 930
Honoraires professionnels	901 038	1 009 935
Intérêts et frais bancaires	808 879	597 286
Communication et relations avec les parties prenantes	763 435	699 331
Créances irrécouvrables (recouvrées)	712 164	(169 323)
Location	649 616	637 997
Bureau et généralités	603 152	410 758
Normes professionnelles, recherche et éducation	518 139	494 637
Gouvernance (note 6)	421 870	442 855
Amortissement	337 799	115 230
Inscription et examen	320 550	216 257
Assurances	231 840	203 294
Voyage, repas et hébergement	134 740	125 950
Perte sur la vente d'immobilisations	5 455	—
	<u>24 716 952</u>	<u>18 459 398</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>794 559 \$</u>	<u>6 236 704 \$</u>

État des flux de trésorerie du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

2024

2023

Augmentation (diminution) de l'encaisse

Fonctionnement

Excédent des produits sur les charges	794 559 \$	6 236 704 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	337 799	115 230
Perte subie à la cession d'immobilisations	5 455	-
	1 137 813	6 351 934
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	65 416	(31 493)
Frais payés d'avance	(64 018)	(121 076)
Comptes créditeurs et charges à payer	294 823	1 071 070
Revenus reportés	7 124 058	(75 771)
	8 558 092	7 194 664

Placements

Achat de placements (net)	(5 055 589)	(6 201 403)
Acquisition d'immobilisations	(1 691 614)	(165 916)
	(6 747 203)	(6 367 319)

Augmentation de l'encaisse

1 810 889 827 345

Encaisse

Début de l'exercice	14 499 235	13 671 890
Fin de l'exercice	16 310 124 \$	14 499 235 \$

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

1. Nature des opérations

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« CCIC » ou le Collège) est l'organisme national de réglementation et d'autorisation des particuliers qui exercent à titre onéreux la profession de consultant en immigration ou en citoyenneté au Canada, ainsi que des conseillers d'étudiants étrangers.

Le Conseil de réglementation des consultants en immigration (le « Conseil ») était un organisme sans but lucratif constitué sans capital social le 18 février 2011 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Le 23 novembre 2021, le Conseil a été prorogé à titre de Collège en vertu de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et citoyenneté* (la « Loi sur le Collège »). Le Collège est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Collège fonctionne comme une organisation à but non lucratif financièrement autonome et autosuffisante qui dépend des cotisations des titulaires de permis et qui est une entité sans titres de propriété transférables. Le Collège est organisé et fonctionne exclusivement à des fins sociales, éducatives et professionnelles et à d'autres fins non lucratives. L'assemblée générale annuelle (AGA) se tient chaque année, et chaque titulaire de permis actif a le droit d'y assister.

Le mandat du CCIC est le suivant :

- Promouvoir et protéger l'intérêt public en gouvernant et en réglementant l'exercice de la profession de consultant en immigration et en citoyenneté par les particuliers et les cabinets;
- Établir des exigences en matière de formation pour l'admission à la profession;
- Agréer les professionnels, à savoir les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE);
- Superviser le perfectionnement professionnel et la conduite de ses titulaires de permis;
- Recevoir, examiner et régler les plaintes contre ses titulaires de permis; et
- Administrer une procédure disciplinaire pour sanctionner ses titulaires de permis dont le perfectionnement professionnel et la conduite ne répondent pas aux normes du CCIC.

Transition au Collège

Conformément à la Loi sur le Collège, le Collège est actuellement gouverné par un conseil d'administration transitoire qui supervise l'approbation de ses règlements initiaux et d'autres procédures. Cette période transitoire prendra fin lorsque le ministre publiera un arrêté définitif fixant le nombre et la composition du conseil d'administration définitif du Collège et prescrira une date à laquelle le nouveau conseil d'administration devra être en fonction.

Le Collège dispose de pouvoirs accrus pour réglementer la profession de consultant en immigration dans l'intérêt du public, y compris de nouveaux pouvoirs pour enquêter sur les praticiens non autorisés et les poursuivre. Ces changements permettent de mieux protéger les Canadiens, les nouveaux arrivants et les consultants en immigration agréés. L'obtention du pouvoir légal de s'autoréglementer en vertu de la Loi sur le Collège marque une étape clé dans le développement et la réglementation de la profession.

La Loi sur le Collège exige la création d'un fonds pour indemniser les personnes qui ont été affectées négativement par la conduite ou les activités d'un titulaire de permis. À la date de ces états financiers, le fonds d'indemnisation n'a pas encore été établi par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

2. Principales conventions comptables

La Loi sur le Collège, en vertu de laquelle l'organisation a été prorogée, accorde au ministre (tel qu'il est défini dans la Loi sur le Collège) certains droits liés au conseil d'administration de l'organisation. La direction a obtenu un conseil juridique externe et indépendant sur la question de savoir si l'organisation est contrôlée par le gouvernement et sur l'application appropriée des normes comptables. Sur la base de cet avis juridique, l'organisation présente ses rapports conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales conventions comptables sont détaillées comme suit :

Méthode de présentation

Aux fins de l'établissement des états financiers, les comptes du Collège ont été classifiés dans les fonds suivants :

Investi en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent l'actif, le passif, les produits et les charges liés aux immobilisations du Collège, y compris les acquisitions et les ventes.

Réserve pour la transition au Collège

La réserve affectée en interne à la transition vers le Collège a été établie par le conseil d'administration afin de soutenir la transition de l'ancien Conseil vers le Collège.

Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI

La réserve affectée en interne au développement de l'infrastructure de TI a été établie par le conseil d'administration afin d'apporter un soutien à l'examen et à la modernisation de l'infrastructure de la technologie de l'information (« TI »).

Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile

La réserve affectée en interne pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile a été établie par le conseil d'administration pour autofinancer ou fournir une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants supplémentaire et une protection contre les litiges civils.

Réserve pour conduite professionnelle

La réserve de conduite professionnelle affectée en interne a été établie par le conseil d'administration pour couvrir les dépenses futures estimées associées aux affaires disciplinaires. Ces montants doivent être rajustés pour tenir compte du montant estimé à chaque fin d'exercice, soit le 30 juin par la suite. Au 30 juin 2024, la direction a ajusté ce montant à 1,6 million de dollars.

Non affecté

L'actif, le passif, les revenus et les charges liés à toutes les autres activités sont comptabilisés dans le fonds non affecté.

Constatation des produits

Les frais de permis non remboursables sont reportés et constatés à titre de produits sur la durée de la période visée par le permis.

Les produits tirés des examens et des programmes, ainsi que les frais d'annulation et autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins, s'il y a lieu, les amortissements cumulés et dépréciations. L'amortissement est passé en charges de façon linéaire sur la durée de vie utile estimée de l'actif selon la méthode suivante :

Matériel informatique	Trois ans
Fournitures de bureau	Trois ans
Meubles et agencements	Cinq ans
Améliorations locatives	Cinq ans
Équipement de communications et de technologies de l'information	Sept ans

Le Collège examine la dépréciation des immobilisations lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation et que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable nette, une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la juste valeur est inférieure à la valeur comptable.

Instruments financiers

Le Collège prend en compte tout contrat créant un actif financier, un passif ou un instrument de capitaux propres comme un instrument financier, sauf dans certaines circonstances limitées. Le Collège comptabilise les éléments suivants à titre d'instruments financiers :

- encaisse
- placements à court terme
- comptes débiteurs
- comptes créditeurs

Les actifs ou les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur lorsqu'ils sont émis ou acquis. La juste valeur est le montant de la contrepartie qui serait convenue dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes qui agissent en toute liberté. Par la suite, le Collège évalue tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût amorti (moins la dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, le Collège effectue régulièrement des évaluations afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, et que le Collège détermine qu'il y a un changement défavorable important dans les délais ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, il comptabilise une perte de valeur dans l'état des résultats d'exploitation. Toute annulation des pertes de valeur précédemment comptabilisées est constatée dans les activités de l'exercice où l'annulation a lieu.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des montants déclarés dans les états financiers et les notes afférentes. Les montants présentés et l'information à fournir dans les notes sont déterminés sur la base des meilleures estimations de la direction, fondées sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et le plan d'action prévu. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des comptes débiteurs et la durée de vie utile estimée des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Placements à court terme

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
CPG	18 711 015 \$	12 544 515 \$
Dépôt à terme	–	1 110 911
	<u>18 711 015 \$</u>	<u>13 655 426 \$</u>

Les placements se composent de certificats de placement garanti (CPG) portant intérêt entre 4,95 % et 5,90 % (2,45 % à 5,27 % en 2023) et arrivant à échéance entre le 8 juillet 2024 et le 16 avril 2025 (entre le 6 juillet 2023 et le 4 mars 2024 en 2023). Les placements comprenaient également des dépôts à terme portant intérêt à 4,6 % et arrivant à échéance au cours de l'exercice le 27 septembre 2023.

4. Immobilisations

	<u>Coût</u>	<u>Amortisse- ment cumulé</u>	<u>2024</u> Valeur nette comptable	<u>2023</u> Valeur nette comptable
Matériel informatique	401 285 \$	235 427 \$	165 858 \$	270 245 \$
Fournitures de bureau	184 359	19 036	165 323	434
Meubles et agencements	205 356	29 238	176 118	13 356
Améliorations locatives	1 260 102	126 011	1 134 091	–
Équipement de communications et de technologies de l'information	46 018	46 018	–	8 995
	<u>2 097 120 \$</u>	<u>455 730 \$</u>	<u>1 641 390 \$</u>	<u>293 030 \$</u>

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

5. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent des remises gouvernementales exigibles de zéro \$ (zéro \$ en 2023).

6. Gouvernance

Le conseil d'administration est chargé d'assurer la surveillance de la gouvernance de la direction dans les affaires du Collège. Le conseil d'administration est composé de neuf administrateurs, dont cinq ont été nommés par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada et quatre avaient été élus au conseil d'administration du Conseil et continuent de siéger au conseil d'administration du Collège. Les membres du conseil d'administration et des comités sont rémunérés de la façon suivante :

- Président du conseil d'administration - 2 000 \$ par mois.
- Vice-président du conseil d'administration - 700 \$ par mois.
- Administrateurs - 80 \$ par heure pour assister aux réunions du conseil d'administration; et 50 \$ par heure pour assister aux réunions des comités et des groupes de travail, jusqu'à concurrence de 1 809 \$ par année.
- Les membres des comités qui ne sont pas des administrateurs sont rémunérés à un taux de 50 \$ par heure jusqu'à concurrence de 1 809 \$ par année.

Les dépenses de gouvernance se composent des éléments suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Honoraires des administrateurs	95 533 \$	80 618 \$
Réunions du conseil d'administration et déplacements	<u>326 337</u>	<u>362 237</u>
	<u>421 870 \$</u>	<u>442 855 \$</u>

7. Engagements

Les engagements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location de locaux sont approximativement les suivants :

2025	301 147 \$
2026	310 081
2027	310 081
2028	310 081
2029	<u>129 924</u>
	<u>1 361 314 \$</u>

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

8. Instruments financiers

Le Collège est exposé à divers risques par l'intermédiaire de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente une mesure de l'exposition au risque et de la concentration des risques du Collège au 30 juin 2024.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier entraîne une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Les principaux risques de crédit du Collège sont liés à ses comptes débiteurs. Les comptes débiteurs sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses de 1 952 291 \$ (914 497 \$ en 2023).

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des besoins en liquidités opérationnels, le Collège ne dispose pas de fonds suffisants pour régler les transactions à la date d'échéance, qu'il soit obligé de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur, ou qu'il soit incapable de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des comptes créditeurs.

Le Collège continue à se concentrer sur le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins en fonds de roulement lié à l'exploitation et aux dépenses en capital. Le Collège prépare des budgets et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour répondre à ses obligations.

c) Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs prévus d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Collège est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché. Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements à court terme et gère ce risque en investissant dans des instruments à faible risque comme les CPG.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment afin de se conformer à la présentation des états financiers de 2024.





**Collège des consultants en
immigration et en citoyenneté**

5500 North Service Road, bureau 1002
Burlington (Ontario)
L7L 6W6
Canada